

Image not found or type unknown



Forfait mobile non signé mes droits

Par **Deusirae**, le **04/11/2008** à **17:24**

Bonjour,
je possède actuellement un téléphone portable ayant pour opérateur Universel Mobile, et j'ai remarqué que sur mon contrat à l'emplacement du CGU, je n'avais pas signé comme quoi j'étais en accord avec celui-ci. Ceci doit se faire me semble en présence du vendeur de plus !

Ça fait actuellement 5 mois que j'ai ce forfait, et la signature normalement autorise la société à me prélever entre autre sur mon compte via un RIB le montant mensuel dû à mon utilisation de mon portable.

Je voudrai savoir, si dans ce cas j'ai le droit de me rétracter de mon contrat quand je le souhaite, ainsi que de me faire rembourser des sommes prélevés sur mon compte sans aucune autorisation signature faisant office de preuve.

Merci beaucoup.